



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 45463

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le mécanisme de financement de la couverture maladie universelle. Le mode de financement choisi, à savoir une taxe d'Etat de 1,75 % de la cotisation de chaque adhérent à une mutuelle complémentaire, transforme ces dernières en organisme collecteur d'impôts au détriment de leur mission première de secours mutuel. Le devoir de solidarité devant être exercé par l'Etat, il lui demande dans quelles mesures ce dernier pourrait se substituer aux institutions de prévoyance en apportant les compléments nécessaires au financement de la CMU.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45463

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2550

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)